



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 14 décembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 34
Nombre de procurations : 01
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 08 décembre 2020
Date de publication : 21 décembre 2020

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, M. Jean-Marie SERMIER, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Laetitia CUSSEY, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, Mme Amandine BORNECK, M. Timothée DRUET

Référence

20.14.12.115

Commission

Fonctionnement de
l'Institution

Objet

Budget Primitif 2021 de la
Ville de Dole et Budgets
Annexes des Lotissements et
des Parcs de Stationnement

Secrétaire de séance

M. Stéphane CHAMPANHET

Rapporteur

M. Jean-Pascal FICHÈRE

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

Mme Justine GRUET à M. Jean-Baptiste GAGNOUX (jusqu'à DCM 20.14.12.114)
M. Patrice CERNELA à M. Jean-Pascal FICHÈRE (jusqu'à DCM 20.14.12.114)
M. Ako HAMD AOUI à M. Timothée DRUET

Conseillers-ères absents-es non représentés :

M. Hervé PRAT (DCM 20.14.12.120) ; M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 20.14.12.122-123) ; Mme Catherine DEMORTIER (DCM 20.14.12.129-130) ; Mme Justine GRUET (DCM 20.14.12.138) ; M. Mathieu BERTHAUD (DCM 20.14.12.138-139) ; M. Alexandre DOUZENEL (DCM 20.14.12.141)

Vu les orientations budgétaires présentées au Conseil Municipal du 9 novembre 2020,
Vu l'avis favorable de la Commission Fonctionnement de l'Institution du 11 décembre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés moins six voix contre :

- **APPROUVE** les budgets 2021 suivants :

- * Budget principal (Nomenclature M57)
- * Budget annexe Lotissements (Nomenclature M57)
- * Budget annexe Parcs de Stationnement (Nomenclature M4)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, pour les budgets exécutés selon la nomenclature M57, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel – Chapitre 012), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Il est précisé que ces mouvements ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre et que ces virements feront l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun, puis notifiée au comptable. L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Fait à Dole, le 14 décembre 2020.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances

Jean-Baptiste GAGNOUX



Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20201214-DCM201412115-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

BUDGET PRIMITIF 2021

VILLE DE DOLE



SOMMAIRE

Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20201214-DCM201412115-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

1. PROPOS INTRODUCTIFS
2. PRESENTATION PAR CHAPITRE
3. BUDGET DE FONCTIONNEMENT
4. MASSE SALARIALE
5. PRESENTATION ANALYTIQUE
6. INVESTISSEMENT
7. BUDGETS ANNEXES

Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20201214-DCM201412115-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

BUDGET PRIMITIF 2021

PROPOS INTRODUCTIFS



Propos introductifs

Contexte général

L'Etat a engagé depuis 2013 une démarche de baisse historique des dotations aux collectivités au travers d'un plan d'économies de 50 Mds€ de dépenses publiques dont 11,5 Mds€ pèsent directement sur les collectivités territoriales.

Rapport de cette démarche de baisse des concours de l'Etat aux Collectivités:

Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20201214-DCM201412115-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception en préfecture : 17/12/2020

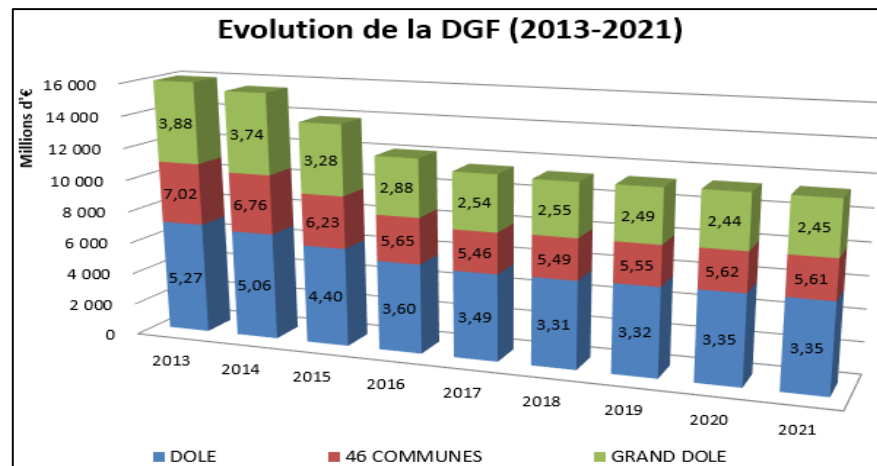
- 2013: gel de l'enveloppe normée (ensemble des concours de l'Etat aux collectivités y compris la DGF)
- 2014: Baisse de -1,5Mds€
- 2015-2017: Baisse de -10Mds€
- 2018: Gel de l'enveloppe DGF au bénéfice du bloc communal et des Départements + suppression de la DGF des Régions (-3,9Mds€) compensée par le reversement d'une quote-part de TVA estimée à 4,1Mds€.
- Depuis 2019: Gel de l'enveloppe DGF

Soit un désengagement de l'Etat envers les collectivités de - 11,47 Mds€ sur la période 2013-2017, sans compter le gel des dotations depuis 2018 qui impacte négativement les ressources des collectivités

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, la baisse cumulée des dotations pour la Ville de Dole représente une perte de -1,41M€, ce qui représente 5,2% de son budget de fonctionnement.

A l'échelle de l'ensemble intercommunal (Grand Dole + 47 communes), la perte atteint 4,77M€ sur la période, soit une baisse de -26% en moyenne pour les communes et -37% pour le Grand Dole.

Evolution de la DGF (en M€)	DOLE	46 COMMUNES	GRAND DOLE	Total Ensemble Intercommunal	Différence/N-1	Cumul 2013-2020
2013	7,02	3,88	5,27	16,17	0,00	0,00
2014	6,76	3,74	5,06	15,56	-0,62	-0,62
2015	6,23	3,28	4,40	13,90	-1,65	-2,27
2016	5,65	2,88	3,60	12,13	-1,77	-4,04
2017	5,46	2,54	3,49	11,49	-0,64	-4,68
2018	5,49	2,55	3,31	11,35	-0,14	-4,82
2019	5,55	2,49	3,32	11,36	0,00	-4,81
2020	5,62	2,44	3,35	11,41	0,05	-4,76
2021	5,61	2,45	3,35	11,41	0,00	-4,77



Propos introductifs

Impact local de la politique nationale

Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20201214-DCM201412115-DE
Date de transmission : 17/12/2020
Date de réception en préfecture : 17/12/2020

Dans cet environnement économique instable, incertain et contraint pour les collectivités locales, le projet de Budget Primitif 2021 a été élaboré en tenant compte de la nécessité de réaliser des économies de fonctionnement, conduisant la municipalité à faire des choix stratégiques d'organisation et de mise en œuvre de son programme au service de la population et du développement du territoire.

Hypothèses retenues pour l'élaboration du Budget Primitif 2021

Les orientations retenues découlent de ce contexte économique et financier particulièrement instable, du contexte sanitaire qui a lourdement impacté les ménages et les entreprises, et des choix et objectifs politiques suivants :

- Stabilité des taux d'imposition;
- Poursuite de la politique d'investissement;
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement avec maintien des services à la population;
- Stabilité de la masse salariale;
- Recours à la dette bancaire pour financer l'investissement à moindre coût;
- Stabilité des tarifs municipaux.

Propos introductifs

Les objectifs de la municipalité

Une pression fiscale contenue

L'évolution du produit fiscal tiendra aux hypothèses déclinées ci-dessous et retenues pour la construction du budget 2021:

Accuse de réception en préfecture
039-213901986-20201214-DCM201412115-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

Depuis 2018, la révision des valeurs locatives est calculée à partir de l'évolution des prix à la consommation (IPC) entre Novembre N-1 et Novembre N-2 (article 1518bis CGI). La formule est la suivante:

Coefficient = $1 + [(IPC \text{ de novembre } N-2) / (IPC \text{ de novembre } N-1)]$

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (*)
Coefficient voté en LFI	1,016	1,009	1,009	1,010	1,004	1,012	1,022	1,012	1,000
Soit évolution /N-1	1,6%	0,9%	0,9%	1,0%	0,4%	1,2%	2,2%	1,2%	0,0%

Période	nov-15	nov-16	nov-17	nov-18	nov-19	oct-20 (*)
IPCH	100,00	100,55	101,80	104,00	105,27	105,27
Evolution		0,5%	1,2%	2,2%	1,2%	0,0%

(*) dernier indice connu ==> parution le 15 du mois suivant

Compte tenu de la tendance constatée avec le dernier indice connu (octobre 2020), la revalorisation légale des bases pour 2021 s'établira sans doute à un niveau proche de 0. Avec prudence, le scénario retenu pour l'élaboration du budget repose sur une hausse globale (légale + physique) des bases de +0,5%.

- Augmentation des bases de fiscalité locale (physiques + nominales) de +0,5%
- Stabilité du taux de la Taxe sur le Foncier Bâti

Rappel des taux appliqués à DOLE	2020 (pour mémoire)
TAXE D'HABITATION	13,43%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	19,76%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	35,61%

Propos introductifs

Les objectifs de la municipalité

Des incertitudes concernant la réforme de la Taxe d'Habitation

vote dans le cadre du projet de loi de finances 2018, la baisse de la taxe d'habitation est désormais intégrale pour 17 millions de foyers. La réforme va se poursuivre en 2021 avec une nouvelle étape de 1,9 Mds€ appliquée à 20% des foyers assujettis à cet impôt. Ces-derniers ne paieront que 70% du montant payé en 2020 (puis 35% en 2022 et 0% en 2023).

D'autre part, si les contribuables demeurants assujettis continueront de s'en acquitter jusqu'en 2022 (inclus), les collectivités en perdront le produit dès 2021. Elles conserveront néanmoins les produits de la TH sur les résidences secondaires et les logements vacants.

La nationalisation de cet impôt local implique pour l'Etat de compenser les collectivités : en l'état actuel des réflexions, les communes recevraient alors la part départementale de Taxe Foncière (soit 7,2M€) plafonnée à hauteur de la perte réelle de TH (3,8M€).

Compte tenu de ce mécanisme arbitraire, et selon les estimations détaillées ci-dessous, les contribuables doivront environ la moitié de la part départementale de taxe foncière (soit 3,4M€) alimenter un fonds national destiné à compenser des territoires « sous-compensés ».

2020 (en M€)	DOLE	CD39	Produit Total
Produit TF	6,0	7,2	13,2
Produit TH	3,8	0,0	3,8
Total	9,8	7,2	17,0

2021 (en M€)	DOLE	ex CD39 part DOLE	ex CD39 part État	Produit Total
Produit TF théorique	6,0	3,8	3,4	13,2
Produit TH	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	9,8	3,4	13,2	
	74%	26%		

Comme le montre le tableau ci-contre, 26% du produit de Taxe Foncière payé par les Dolois, soit 3,4M€, sera prélevé par l'Etat au profit d'autres territoires.

Propos introductifs

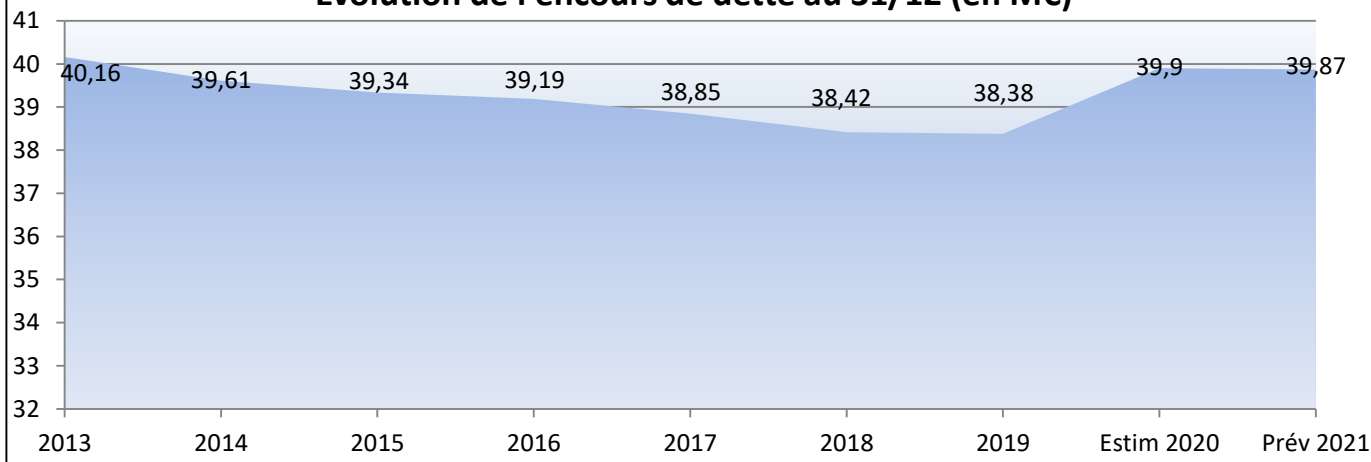
La dette au service de la relance économique

Evolution de l'encours

Après un désendettement d'environ -1,8M€ fin 2019, l'encours remonte fin 2020. Cette décision s'inscrit dans une optique de soutien à la relance de l'activité économique et aux entreprises impactées par la crise sanitaire et à l'emploi local.

Ce choix résulte également de l'atonie des marchés financiers, dont les conditions en matière de taux et de marges bancaires sont propices au recours à l'emprunt. Néanmoins, l'exécutif souhaite plafonner l'encours de la dette à moins de 40M€ durant le mandat.

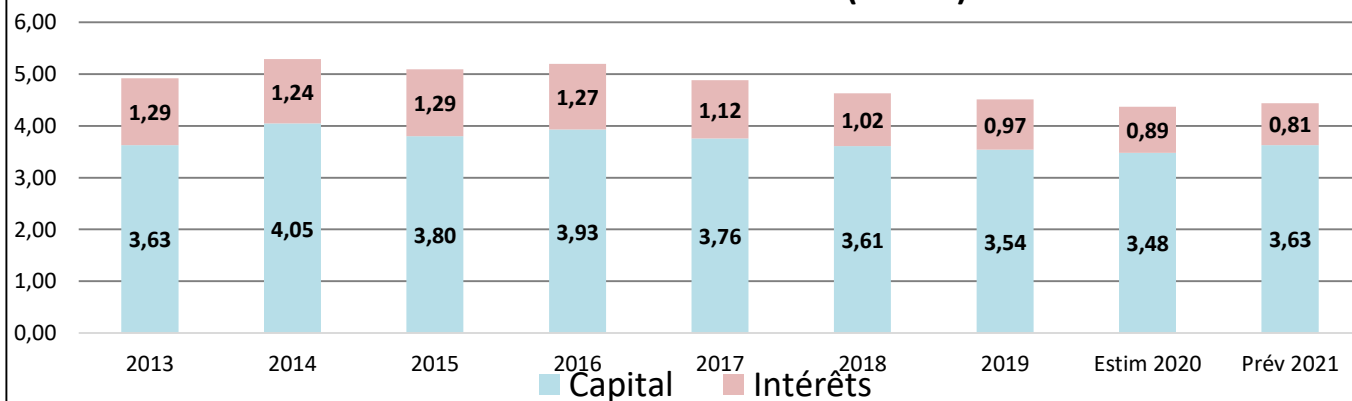
Evolution de l'encours de dette au 31/12 (en M€)



Evolution des annuités

Comme en témoigne le graphique ci-contre, avec un taux moyen de 3,38% en 2013 et de 2,08% en 2021, les frais financiers diminuent d'environ 0,5M€ quand le capital remboursé est stable.

Evolution des annuités - 2013-2021 (en M€)



Propos introductifs

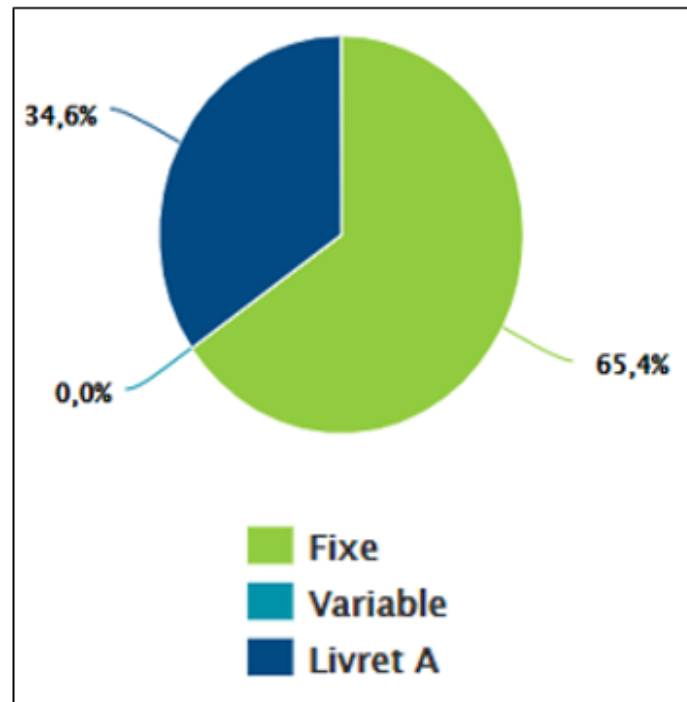
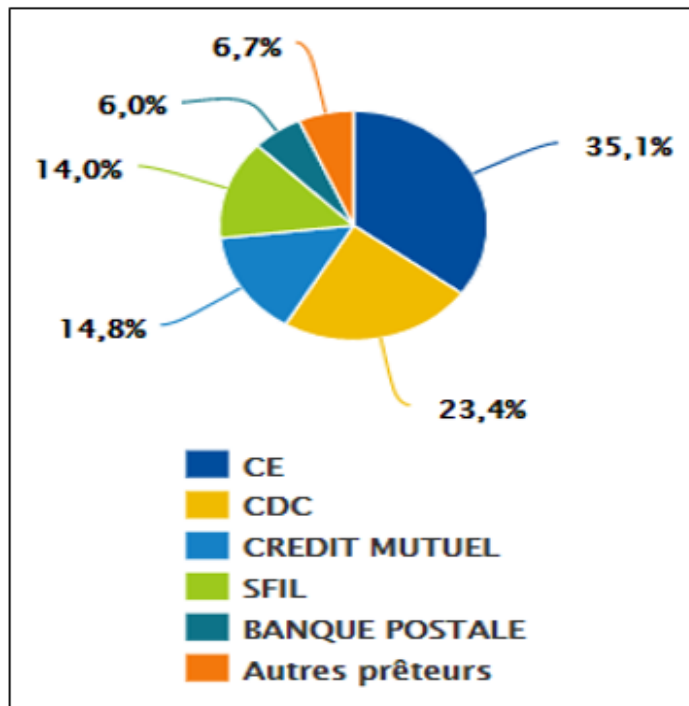
La dette au service de la relance économique

Répartition par prêteur et par type de risque

Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20201214-DCM201412115-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception en préfecture : 15/12/2020

Ces deux graphiques témoignent d'une situation saine et maîtrisée, tant au regard de la multitude de prêteurs, que de la sécurité entourant la structure de l'encours.

En effet, plus aucun emprunt à taux variable ne subsiste dans l'encours. Néanmoins la situation actuelle des marchés financiers invite à ne pas négliger ce type de produit, dans la limite des recommandations en termes de risque.



Propos introductifs

La maîtrise de la masse salariale

Dans la continuité des orientations de début du mandat, et compte tenu de l'amenuisement des ressources financières, la Ville de Dole se doit de contenir sa masse salariale. Elle y parvient grâce à une recherche permanente d'optimisation, en favorisant notamment la mobilité interne, dont les bienfaits ne sont plus à démontrer, tant pour les agents que pour l'employeur.

Accusé de réception en préfecture
33-1901901-20201215-41215-1
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

La mutualisation constitue également une source d'économies d'échelle. Pérennisée, cette-dernière est désormais comptabilisée en direct et non plus via les Attributions de Compensation, venant ainsi renforcer la transparence financière matérialisée par des flux croisés entre les deux collectivités.

Les principales variations qui impacteront la masse salariale sont d'ordre techniques et réglementaires :

- Glissement Vieillesse Technicité –GVT-, dispositif national Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations –PPCR-, augmentation des taux de charges : +200K€
- Effet en année pleine d'événements survenus au cours de l'année 2020 (ex: frais d'apprentissage, reprise d'agents à ½ traitement...): +70K€
- Participation à l'organisation des élections municipales: +15K€
- Ajustements divers (Départs en retraite / Disponibilités / Mutations...) : -240K€

Evolution des effectifs et de la masse salariale

Collectivité	2020		2021	
	Nb agents	ETP	Nb agents	ETP
Total VD	587	332	585	331
Total GD	646	299	630	299
Total général	1 233	631	1 215	630

Masse Salariale Ville de Dole (en M€)	2020 (prév)	Objectif 2021	Variation	
MS brute	13,08	13,08	0,00	0,01%
MS nette	11,64	11,63	-0,01	-0,12%

Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20201214-DCM201412115-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

BUDGET PRIMITIF 2021

PRESENTATION PAR CHAPITRE



Budget de fonctionnement par chapitre

FONCTIONNEMENT (en K€)

011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL

012 - CHARGES DE PERSONNEL

Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20201214-DCM201412115-DE
Date de télétransmission : 12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS

023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

042 - OP. D'ORDRE - TRANSFERTS ENTRE SECTIONS

65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

66 - CHARGES FINANCIERES

67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES

TOTAL DEPENSES

013 - ATTENUATIONS DE CHARGES

042 - OP. D'ORDRE - TRANSFERTS ENTRE SECTIONS

70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES

73 - IMPOTS ET TAXES

731 - FISCALITE LOCALE

74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

TOTAL RECETTES

BP 2020

BP 2021

6 314

6 208

13 079

13 080

35

35

1 500

1 500

2 200

2 475

2 727

2 764

995

868

20

10

26 870

26 940

129

122

27

50

2 359

2 224

4 206

4 206

11 229

11 575

7 970

8 078

950

685

26 870

26 940



Budget d'investissement par chapitre

INVESTISSEMENT (en K€)

040 - OP. D'ORDRE - TRANSFERTS ENTRE SECTIONS

041 - OP. D'ORDRE - OPERATIONS PATRIMONIALES

10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES

16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

23 - IMMOBILISATIONS EN COURS

26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES

27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

TOTAL DEPENSES

021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS

040 - OP. D'ORDRE - TRANSFERTS ENTRE SECTIONS

041 - OP. D'ORDRE - OPERATIONS PATRIMONIALES

10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES

13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES

16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

TOTAL RECETTES

BP 2020

27

200

30

3 620

349

125

3 330

5 617

100

2

13 400

1 500

2 898

2 200

200

1 300

1 892

3 410

0

13 400

BP 2021

50

200

0

3 700

220

2 210

6 820

1 200

100

10

14 510

1 500

1 600

2 475

200

1 500

3 615

3 610

10

14 510



Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20201214-DCM201412115-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

BUDGET PRIMITIF 2021

DETAIL DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT



Budget de fonctionnement par pôle



FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2020	BP 2021	BP 2020	BP 2021
FINANCES - FISCALITE - DOTATIONS	1 372	1 171	21 955	21 849
ADMINISTRATION GENERALE	2 920	2 761	468	451
PÔLE MOYENS - RESSOURCES	2 455	2 559	913	1 008
PÔLE ACTIONS SOCIALES	1 305	1 313	342	276
PÔLE ACTIONS EDUCATIVES	5 435	5 317	2 478	2 566
PÔLE SPORT	831	813	103	98
PÔLE ACTIONS CULTURELLES	2 355	2 276	227	192
PÔLE ATTRACTIVITE - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	311	271	105	106
PÔLE SERVICES TECHNIQUES	6 185	6 484	252	346
Sous Total D/R (réelles)	23 170	22 965	26 843	26 890
Sous Total D/R (ordre)	3 700	3 975	27	50
Total Fonctionnement	26 870	26 940	26 870	26 940

Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20201214-DCM201412115-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

Finances – Fiscalité - Dotations



FINANCES - FISCALITE - DOTATIONS <small>Accusé de réception en préfecture 039-213901986-20201214-DCM201412115-DE Date de télétransmission : 17/12/2020 Date de réception préfecture : 17/12/2020</small>	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2020	BP 2021	BP 2020	BP 2021
Fiscalité directe locale			9 900	10 000
Attributions de compensation			4 140	4 140
Dégrèvements fiscaux	35	35		
Compensations d'exonérations versées par l'Etat			705	758
Fiscalité indirecte			1 340	1 341
DGF			5 570	5 610
Intérêts d'emprunts	995	868		
Excédent Budget Annexe lotissement			300	0
Recettes / Charges exceptionnelles	135	30		
Dépenses imprévues	207	238		
BUDGET TOTAL	1 372	1 171	21 955	21 849
COÛT NET			20 583	20 678





Finances

Accusé de réception en préfecture
n°39 213901986 20201214 DCM201412115 DE
Date de transmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

Fiscalité : le produit des taxes ménages tient compte de l'anticipation d'une évolution des bases issues de la Loi de Finances pour 2021. D'autre part, le remplacement de la Taxe d'Habitation par une quote-part du produit de Taxe Foncière départemental est pris en compte à hauteur de 3,8M€.

Votee par le Parlement, l'indexation de la valeur locative cadastrale en fonction de l'inflation est désormais automatique.

ACTP : en l'absence de nouveaux transferts de compétence ou d'équipement, elles devraient rester stables par rapport à 2020.

Dégrèvements fiscaux : Une provision de 35K€ est prévue pour des éventuels dégrèvements décidés par l'Etat au titre de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Compensations d'exonérations : il s'agit ici des compensations d'exonérations fiscales évaluées à 758k€ pour 2021, en corrélation avec les montants effectivement notifiés pour 2020.

Fiscalité indirecte :

Elle se décompose en trois taxes :

- Taxe sur la consommation finale d'électricité : 330K€
- Taxe locale sur la publicité extérieure : 135K€
- Droits de mutation à titre onéreux: 800K€ compte tenu du dynamisme des transactions foncières constaté en 2019 (1M€) et en 2020 malgré l'impact de la crise sanitaire.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : le projet de loi de finances pour 2021 proposant une stabilité de l'enveloppe nationale, il est proposé de reconduire les sommes effectivement notifiées en 2020, la dotation forfaitaire ayant tendance à diminuer alors que la DSU connaît un léger dynamisme.

Intérêts des emprunts :

Le montant des intérêts est proposé à hauteur de 0,87M€, en nette diminution (-120K€) par rapport à leur niveau de 2020 sous l'effet de la baisse des conditions du marché bancaire et d'une gestion active de la dette engagée depuis plusieurs exercices.

Le chapitre 66 inclut également les frais liés à ligne de trésorerie.

Pôle Moyens - Ressources



PÔLE MOYENS - RESSOURCES	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2020	BP 2021	BP 2020	BP 2021
FINANCES	10	10		
RESSOURCES HUMAINES	427	443	5	5
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	65	75		
MOYENS GÉNÉRAUX	687	682	714	808
COMMANDE PUBLIQUE	12	11		
CHARGES GENERALES	1 200	1 220	718	813
MUTUALISATION (Masse salariale)	38	38	80	80
CHARGES DE PERSONNEL	1 216	1 301	115	115
BUDGET TOTAL	2 455	2 559	913	1 008
COÛT NET	1 542	1 552		

Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20201214-DCM201412115
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

Finances / Commande Publique : les enveloppes consacrées à ces deux services sont stables (env. 21K€)

RH : Il s'agit ici uniquement des charges de fonctionnement du service. Une nette diminution est proposée concernant les frais de déplacement et de formation, la plupart des formations se déroulant désormais à distance ou par visioconférence (soit -25K€). La cotisation FIPHP diminue de -25K€ également, la Ville remplissant les conditions pour en être exonérée...). Les indemnités des élus sont stables. Enfin, le remboursement du salaire du Directeur de la MJC fait désormais l'objet d'une subvention de fonctionnement (soit 67K€).

DSI : Les prestations liées à la maintenance du système et au fonctionnement des logiciels sont en hausse (+10K€).

Moyens Généraux :

Recettes : Les recettes du domaine (produits immobiliers et redevances diverses versées par les prestataires et délégataires) sont en nette hausse (+95K€).

Dépenses : Le poste « Loyers et charges payés » est en légère baisse (-4K€, soit environ 278K€). Les autres charges sont stables (taxes foncières, assurances notamment).

Pôle Actions Sociales - Santé



PÔLE ACTIONS SOCIALES	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2020	BP 2021	BP 2020	BP 2021
<small>Accuse de reception en prefecture 039-213901986-20201214-DONNEE 143115-DE Date de télértransmission : 12/10/20 Date de réception préfecture : 17/12/2020</small> ACTION SOCIALE / SANTÉ	256	255		
CENTRE SOCIAL OLYMPE DE GOUGES	109	89	260	234
CCAS	514	545		
CHARGES GENERALES	879	890	260	234
MUTUALISATION (Masse salariale)	108	108	42	42
CHARGES DE PERSONNEL	318	316	40	0
BUDGET TOTAL	1 305	1 313	342	276
COÛT NET	964	1 038		

Actions Sociales – Santé : ce budget est stable. Il se compose essentiellement d'une enveloppe de 231K€ de subventions aux associations dont 96K€ au profit d'associations à but caritatif et social (domaines de l'humanitaire, de la lutte contre les discriminations notamment...), et 12K€ pour l'accueil et l'hébergement des femmes victimes de violences.

La politique en matière de santé se caractérise quant à elle par un budget stable de 20k€.

Centre Social Olympe de Gougues : Le budget du Centre Socioculturel est ajusté en fonction des actions prévues en 2021.

Les recettes prévisionnelles baissent de -26K€. En effet, compte tenu de la crise sanitaire, les démarches liées à la labellisation « Maison France Services » ont pris du retard. Si le projet est bien en cours, la subvention de 30K€ prévue au BP 2020 est encore à ce stade incertaine. C'est pourquoi, il est proposé, par prudence, de ne pas l'inscrire au budget 2021. Les autres recettes se décomposent ainsi :

- Fonctionnement du Centre Social : 90K€ (soit +9K€) attribués par la CAF
- Politique de la Ville / Contrat de Ville : 65K€ (stable) répartis entre l'Etat, la Région et le Grand Dole
- Equipe de prévention et projet « Groupe Rénovation Logement » : 70K€ (soit -11K€) octroyés par le Département du Jura
- Recettes diverses (9K€)

CCAS: Il s'agit de la subvention d'équilibre versée par la Ville au CCAS qui augmente sensiblement (+31K€).

Pôle Actions Éducatives



PÔLE ACTIONS EDUCATIVES	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2020	BP 2021	BP 2020	BP 2021
ENFANCE/JEUNESSE - RESTAURATION SCOLAIRE	43	43	53	127
EDUCATION	370	418	4	120
PETITE ENFANCE	154	171	1 611	1 535
CHARGES GENERALES	567	632	1 668	1 781
MUTUALISATION (Masse salariale)	154	154	0	0
CHARGES DE PERSONNEL	4 714	4 531	810	785
BUDGET TOTAL	5 435	5 317	2 478	2 566
COÛT NET	2 957	2 751		

Enfance/Jeunesse – Restauration scolaire: ce poste budgétaire assure les relations contractuelles avec le Grand Dole. Ainsi, une enveloppe de 43K€ est prévue pour le remboursement des réductions tarifaires accordées par la Ville, sous conditions de ressources, aux familles dont les enfants fréquentent les cantines scolaires désormais gérées par le Grand Dole.

En recettes, il s'agit de la participation aux charges (énergies...) remboursée par le Grand Dole pour l'utilisation des locaux de la Ville.

Education/Ecoles: il s'agit du budget de fonctionnement des écoles maternelles (48K€) et primaires (90K€).

D'autre part, 14K€ sont consacrés aux Rased et à la médecine scolaire.

Enfin, le budget de consacré aux classes de loisirs augmente de +4K€.

La contribution prévisionnelle à l'ADEGE passe de 189K€ à 240K€ (+50K€), l'Etat compensant partiellement cette contribution (110K€).

Petite Enfance: le budget des structures augmente de +17K€.

Une enveloppe de 45K€ est dédiée à l'organisation du Salon de la Petite Enfance, organisé tous les deux ans.

D'autre part, l'acquisition de lave-linges professionnels permet d'économiser -20K€ de prestations.

Les recettes sont stables. Elles se composent des facturations « familles », évaluées à la baisse (320K€, soit -30K€), ainsi que des participations de la Caisse d'Allocations Familiales estimées à environ 1,21M€.



PÔLE SPORT	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2020	BP 2021	BP 2020	BP 2021
<small>Accusé de réception en préfecture 039-213901986-20201214-DCM201412115-DE Date de télétransmission : 17/12/2020 Date de réception en préfecture : 17/12/2020</small> CHARGES DE FONCTIONNEMENT	148	142		
SUBVENTIONS CLUBS ET ASSOCIATIONS	300	300		
PRODUITS DIVERS			25	20
CHARGES GENERALES	448	443	25	20
MUTUALISATION (Masse salariale)	0	0	78	78
MASSE SALARIALE	383	371	0	0
BUDGET TOTAL	831	813	103	98
COÛT NET	728	715		

Ce budget est en légère baisse.

La diminution observée sur ce budget correspond à l'optimisation des charges de maintenance et d'entretien des stades et gymnases, soit -6K€.

En outre, la municipalité fait le choix de maintenir le niveau de l'enveloppe de subventions à destination des clubs, associations sportives et du sport scolaire (soit 300K€).

Les recettes proviennent de la mise à disposition des équipements, notamment aux collèges, dans le cadre des partenariats en matière de sport scolaire notamment. Ces recettes sont revues à la baisse par le Département (-5K€).

Pôle Actions Culturelles

PÔLE ACTIONS CULTURELLES	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2020	BP 2021	BP 2020	BP 2021
EVENEMENTIEL / MÉDIATION CULTURELLE	632	504	86	63
COMMANDERIE	250	250		
MUSÉE DES BEAUX ARTS	8	8	24	24
MUSÉE DES BEAUX ARTS	75	65	49	40
MUSIQUE MUNICIPALE	19	20	2	4
ARCHIVES	5	5		
ANIMATION DU PATRIMOINE	19	19	19	19
VIE ASSOCIATIVE	252	242		
CHARGES GENERALES	1 261	1 112	178	150
MUTUALISATION (Masse salariale)	77	77	35	35
CHARGES DE PERSONNEL	1 017	1 087	14	7
BUDGET TOTAL	2 355	2 276	227	192
COÛT NET	2 128	2 084		

Événementiel : Ce service gère et organise les actions suivantes:

- Médiation et animation culturelle: inclut notamment la prise en charge du coût des spectacles programmés par la Ville et confiés à la SPL Hello Dole (35K€ stable), les subventions aux associations (81K€, soit -60K€ compte tenu du maintien des subventions versées en 2020) et à l'EPCC Terre de Louis Pasteur (120K€, stable): 251K€, soit -73K€;
- Festival Cirque et Fanfares: 181K€, soit -20K€. Néanmoins le coût net de cette manifestation reste stable compte tenu de la baisse des subventions escomptées;
- Animation du Cœur de Ville: 14K€, soit -6K€;
- Festiv'Eté: 10K€, soit -4K€;
- Fêtes de Noël: 47K€, soit -26K€ suite à l'acquisition d'une patinoire en lieu et place de la location d'une Grande Roue.

Commanderie: la contribution de fonctionnement à la SPL Hello Dole pour la gestion de cet équipement est maintenue à hauteur de 250K€.

Musée des Beaux Arts: le budget consacré à l'organisation d'expositions diminue de -10K€ en recettes comme en dépenses.

Musique Municipale: la Ville reste organisatrice d'événements qui ne relèvent pas de l'enseignement mais de l'animation (concerts...). A ce titre un budget de 20K€ est nécessaire pour diverses manifestations : « pupitres en liberté », fête de la Sainte-Cécile, les auditeurs du soir.

Vie associative : Ce budget est en légère baisse (-10K€). Il s'agit essentiellement de subventions octroyées à des associations investies dans l'animation de la Ville.

Pôle Attractivité Aménagement du Territoire



PÔLE ATTRACTIVITE - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2020	BP 2021	BP 2020	BP 2021
<small>Accusé de réception en préfecture 039-213901986-20201214-DCM201412115-DE Date de télétransmission : 17/12/2020 Date de réception préfecture : 17/12/2020</small> DRÔIT DES SOLS - FONCIER	24	3		
URBANISME	69	46	2	2
TRANSPORTS - MOBILITÉ	1	1		
CHARGES GENERALES	95	50	2	2
MUTUALISATION (Masse salariale)	0	0	83	83
CHARGES DE PERSONNEL	216	221	20	21
BUDGET TOTAL	311	271	105	106
COÛT NET	206	165		

Droit des sols / Foncier :

Un budget consacré à de menues dépenses (frais de géomètre...) nécessaires dans les cas de cessions ou acquisitions foncières. Des crédits avaient été octroyés en 2020 en vue de la division en volume de la copropriété située dans le quartier des Mesnils Pasteur.

Urbanisme :

Ce service gère les crédits consacrés aux opérations suivantes:

- Cœur de Ville (animation, opération « façades », gestion des galeries éphémères): 18K€, soit -2K€ (recettes évaluées à 2K€ pour la location des galeries éphémères)
- Dispositif « maisons fleuries » : 3K€
- Gestion du marché couvert : 25K€, l'encaissement des recettes étant désormais confié au service de la Police Municipale (évaluées à 40K€).

Transports :

Un budget modique est alloué au service transports afin de parer à d'éventuelles demandes de transport collectif ponctuel (associations, clubs...).

Pôle Services Techniques

PÔLE SERVICES TECHNIQUES	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2020	BP 2021	BP 2020	BP 2021
ENVIRONNEMENT	33	47	41	60
BUREAU D'ETUDES, TRAVAUX VOIRIE	285	224		
BUREAU D'ETUDES, TRAVAUX BÂTIMENTS	264	288		
GARAGE, LOGISTIQUE, MAGASIN, ATELIER	604	613		
PROPRETE, ESPACES VERTS	730	804		
ENERGIE	1 606	1 700	106	94
CHARGES GENERALES	3 522	3 677	147	154
MUTUALISATION (Masse salariale)	0	0	106	106
CHARGES DE PERSONNEL	2 663	2 807	0	86
BUDGET TOTAL	6 185	6 484	252	346
COÛT NET	5 933	6 138		

Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20201214-DCM201412113-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

Environnement : Les dépenses se composent essentiellement des frais de gardiennage des bois et forêts à hauteur de 17K€ (+7K€) et de la contribution au SIVOM du Massif de la Serre, maintenue à hauteur de 9K€.

Des crédits sont également alloués en 2021 pour des actions de sensibilisation à la protection de l'environnement et à la nature en ville (+7K€). Les recettes sont quant à elles constituées par la vente de bois et de produits forestiers, ainsi que par les droits de chasse et pêche, soit environ 60K€ estimés pour 2021 (+19K€).

Bureau d'Etudes voirie: une enveloppe est budgétée pour l'entretien courant dans le cadre du dispositif « Allo Mairie » notamment, soit 200K€, ainsi que 4K€ pour des frais divers (petit matériel, communication...)

Bureau d'Etudes bâtiment : inscription d'une enveloppe dédiée aux menus travaux d'entretien courant des espaces publics, soit 233K€ (+80K€), dont 65K€ pour les écoles (+25K€). La maintenance des divers équipements bénéficie d'une enveloppe de 45K€ (+5K€). Le solde des crédits se répartit entre des prestations diverses et, des petites fournitures (10K€).

Propreté urbaine / Espaces verts : ces services disposent d'un budget global de 804K€, soit +74K€. Il comprend notamment les prestations de balayage des voiries et de débroussaillage des trottoirs, de traitement des balayures ainsi que la prestation hippomobile en Centre Ville (263K€ au total, soit +30K€). En outre, les prestations et redevances liées à la collecte et au dépôt des déchets s'élèvent à 100K€ (-20K€). Des fournitures sont également nécessaires (77K€, soit -20K€). En outre, un budget global de 340K€ est alloué à l'entretien des espaces verts, soit +65K€.

Energie : le coût de l'énergie est évalué à la hausse (+100K€ net), un ajustement étant effectué au regard des consommations prévisionnelles de 2020 et de la nécessité de chauffer le théâtre municipal dès l'année 2021.

Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20201214-DCM201412115-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

BUDGET PRIMITIF 2021

LA MASSE SALARIALE



Masse salariale (Chapitre 012)



PÔLE	BP 2020	BP 2021
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2 173	2 069
PÔLE MOYENS RESSOURCES	1 254	1 339
PÔLE ACTIONS SOCIALES	426	424
PÔLE ACTIONS EDUCATIVES	4 868	4 685
PÔLE SPORTS	383	371
PÔLE ACTIONS CULTURELLES	1 095	1 164
PÔLE ATTRACTIVITÉ AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	216	221
PÔLE SERVICES TECHNIQUES	2 663	2 807
Total Charges de personnel (Chapitre 012)	13 079	13 080
Mutualisation	-438	-438
Autres recettes (MAD, Emplois aidés, IJ...)	-999	-1 014
Masse salariale nette	11 642	11 628

-0,12%

Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20201214-DCM1214-175-08
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20201214-DCM201412115-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

BUDGET PRIMITIF 2021

PRESENTATION ANALYTIQUE DU BUDGET



Evolution de l'autofinancement



Ville de Dole (en K€)	BP 2020	BP 2021
TOTAL FISCALITE BRUTE	15 640	15 481
<i>Dont Taxe d'Habitation, Taxes Foncières</i>	9 900	10 000
<i>Dont Attributions de Compensation</i>	4 140	4 140
TOTAL FISCALITE NETTE	15 605	15 746
TOTAL RECETTES	25 901	26 261
<i>Dont DGF</i>	5 570	5 610
TOTAL DEPENSES NETTES	21 595	21 579
<u>AUTOFINANCEMENT BRUT</u>	4 306	4 682

Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20201214-DCM201412115-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

Evolution de l'autofinancement



Ville de Dole (en K€)	BP 2020	BP 2021
<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content;"> <small>Accusé de réception en préfecture 039-213901986-20201214-DCM20201214-15-01 Date de télétransmission : 17/12/2020 Date de réception préfecture : 17/12/2020</small> </div> AUTOFINANCEMENT BRUT	4 306	4 682
Rc exceptionnelles de fct (lotissement / indemnité sinistre)	300	0
Rc récurrentes d'invest (FCTVA / TA / AMENDES POLICE)	1 450	1 650
Annuité	-4 570	-4 530
Autofinancement réel	1 486	1 802
Subventions et produits de cessions	4 639	5 063
Emprunts	3 410	3 620
<u>TOTAL INVESTISSEMENTS</u>	9 521	10 550

<i>EVOLUTION ENCOURS (en M€)</i>	2020	2021
Encours de dette (au 1^{er} janvier)	38,38	39,90
Capacité de désendettement (=Encours/Autofinancement brut) → en année	8,9	8,5

Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20201214-DCM201412115-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

BUDGET PRIMITIF 2021

DETAIL DES PRINCIPALES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT



Investissements 2021



DETAIL DES INVESTISSEMENTS 2021 (en K€)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2020	BP 2021	BP 2020	BP 2021
<small>Accusé de réception en préfecture 039-213901986-20201214-DCM201412115-DE Date de télétransmission : 17/12/2020 Date de réception en préfecture : 17/12/2020</small> ECOLES ET CRECHES - EQUIPEMENT / TRAVAUX DIVERS	1 236	450		
EQUIPEMENTS SPORTIFS	998	3 889		1 250
CULTURE - EQUIPEMENT / TRAVAUX DIVERS	2 300	179	1 200	10
BATIMENTS - EQUIPEMENT / TRAVAUX DIVERS	1 056	173		3
AMENAGEMENTS RIVE GAUCHE	600	1 222		1 000
VOIRIE - EQUIPEMENT / TRAVAUX DIVERS	782	914		
VIDÉOPROTECTION ET EQUIPEMENTS POLICE MUNICIPALE	5	20		
URBANISME (Cœur de Ville, cofinancement FJT)	658	302	110	
ACQUISITIONS FONCIÈRES / CESSIONS	355	380	2 418	1 120
ENVIRONNEMENT / DEVELOPPEMENT DURABLE / PLAN VELO	856	2 348	423	1 200
EQUIPEMENT INFORMATIQUE	88	61		
AQUISITION / CESSION PARTS CAPITAL	100	100	480	480
AUTRES (Dépenses imprévues, provision pour risque)	487	512	8	
TOTAL	9 521	10 550	4 639	5 063

Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20201214-DCM201412115-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

BUDGET PRIMITIF 2021

LES BUDGETS ANNEXES



Les budgets annexes



(en K€)	LOTISSEMENTS		STATIONNEMENT	
	BP 2020	BP 2021	BP 2020	BP 2021
<small>Accusé de réception en préfecture 039-213901986-20201214-DCM201412145-05 Date de télétransmission : 17/12/2020 Date de réception préfecture : 17/12/2020</small> FONCTIONNEMENT				
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	22	20	72	44
022 - DEPENSES IMPREVUES			43	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	300	80		
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				71
042 - OP. D'ORDRE - TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			20	20
Total DEPENSES	322	100	135	135
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	322	100	135	135
Total RECETTES	322	100	135	135
INVESTISSEMENT	BP 2020	BP 2021	BP 2020	BP 2021
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				2
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			20	89
Total DEPENSES	0	0	20	91
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				71
040 - OP. D'ORDRE - TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			20	20
Total RECETTES	0	0	20	91